

les recours à la guerre. Abordant les différents projets qui ont été proposés tendant à l'établissement dans les pays importateurs de céréales d'un régime préférentiel pour les blés danubiens, M. Guthrie réserve le droit du Canada (exercé plus tard au sein de la Deuxième Commission) de discuter en toute liberté les projets qui ont fait l'objet d'un examen à la Commission d'étude pour l'Union européenne.

M. Madariaga (Espagne), ancien chef de la section du désarmement du Secrétariat de la Société des Nations, préconise une observance plus rigoureuse de la part des membres de la Société des obligations qu'ils ont acceptées aux termes du Pacte, dont quelques-uns certains membres de la Société ont une tendance à interpréter. Il espère que la Conférence du désarmement aboutira à une puissante mesure de désarmement y compris la limitation directe du matériel de guerre et l'internationalisation de l'aviation civile. M. Madariaga observe que "si chaque Etat membre de la Société avait envoyé à Genève une somme égale à 5 pour cent de ses dépenses navales et militaires pour l'année 1930, et si le Trésorier de la Société des Nations avait placé cette somme à 5 p. 100 d'intérêt, le revenu qui en résulterait suffirait, en prenant le barème actuel de dépenses, à soutenir la Société des Nations pour toujours."

Entrée du Mexique dans la Société

Une résolution adoptée par l'Assemblée le 8 septembre 1931, invitait le Mexique à adhérer au Pacte. Cette résolution a été communiquée au Gouvernement du Mexique; le 10 septembre une réponse acceptant cette invitation a été reçue et le 12 du même mois le Mexique devenait membre de la Société des Nations.

Cette déviation de la procédure normale établie par l'article premier du Pacte régissant l'entrée des Etats dans la Société, ne doit pas être interprétée, ainsi qu'il a été soigneusement expliqué, comme établissant un précédent, mais plutôt comme un acte de réparation pour l'omission du Mexique de la liste des Etats énumérés à l'annexe du Pacte.

Elections au Conseil

Les trois sièges non permanents au Conseil rendus vacants par le retrait de la Perse, du Venezuela et de l'Espagne, ont été remplis le 14 septembre 1931 par l'élection de la Chine et du Panama et la réélection de l'Espagne, pour un terme de trois ans.

Présentation du portrait du Sénateur Dandurand

Un portrait à l'huile du Sénateur Dandurand, Président de la Sixième Assemblée a été formellement présenté à la Société des Nations par M. Guthrie lors de son discours à l'Assemblée. Cette peinture de Jules Baschet que des amis du Sénateur avaient chargé d'exécuter, a été exposée dans la bibliothèque du Secrétariat durant la session de l'Assemblée. En l'acceptant au nom de la Société des Nations, M. Titulesco a exprimé le vœu que ce don vînt marquer le commencement de l'établissement d'une galerie de portraits d'anciens présidents de l'Assemblée.

PREMIÈRE COMMISSION

(Questions juridiques et constitutionnelles)

Amendement du Pacte

La Première Commission étudia la question de l'incorporation dans le Pacte de la Société des Nations du principe de l'interdiction générale du recours à la guerre qui se trouve dans le Pacte de Paris.

Au cours des débats antérieurs, certaines appréhensions s'étaient manifestées au sujet des difficultés qui pourraient résulter du fait que quelques membres de la Société des Nations n'avaient pas adhéré au Pacte de Paris et du fait que des